



La biodiversité comme programme de relance économique

Le 22 mai de cette année avait lieu la Journée internationale de la diversité biologique. Cette manifestation a pour but de sensibiliser nos sociétés quant l'importance de la biodiversité. Son déclin n'est pas seulement une perte pour l'humanité mais aussi une menace pour l'Homme qu'il faut prendre au sérieux ! En Suisse près d'un tiers des espèces sont menacées et la moitié des milieux naturels sont en danger ! La Confédération, qui a très bien compris que le recul inquiétant et même dramatique de la biodiversité ne menace pas seulement les écosystèmes mais l'ensemble de l'économie, explique depuis de nombreuses années que l'état de la biodiversité en Suisse est insatisfaisant. Au travers du Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse, la Confédération dit ceci : « Il est urgent de prendre des mesures de grande envergure en faveur de la biodiversité ». Elle joint même la parole aux actes et alloue des montants exceptionnellement importants à disposition des cantons afin de redresser le cap et inverser la tendance.

Pour ce faire, des conventions-programmes dans le domaine de l'environnement se négocient entre la Confédération et les cantons. Ces conventions-programmes stipulent notamment les tâches communes qui doivent être réalisées ainsi que les montants investis par la Confédération.

Les hauts taux de participation à charge de la Confédération représentent une manne financière tout à fait intéressante. On peut dire en quelque sorte que les mesures en faveur de la biodiversité permettent de préserver les richesses naturelles tout en faisant travailler l'économie locale. Une aubaine pour la nature et l'économie locale.

Dans sa réponse à la question écrite 3198, le Gouvernement annonçait que le concept cantonal "biodiversité", requis et soutenu par la Confédération, serait établi lors de la convention-programme 2020-2024. Le groupe Verts et CS-POP s'interroge sur cette convention-programme 2020-2024 et pose les questions suivantes au Gouvernement.

Question 1 : En comparaison intercantonale, quel est l'état de la biodiversité dans le Jura ?

Question 2 : Quelles mesures principales et quels montants de subvention font parties de la convention-programme 2020-2024 dans le domaine de l'environnement ?

Question 3 : Le Canton envisage-t-il d'utiliser cette manne financière fédérale en faveur de l'environnement afin de relancer l'économie locale post-Covid-19 ?

Question 4 : L'aménagement de l'infrastructure écologique est considéré comme une mesure centrale de la Stratégie Biodiversité Suisse. Dans le cadre d'un projet pilote mandaté par la Confédération, démarré en 2016 et terminé fin 2017, les parcs naturels régionaux du Doubs et du Chasseral ont été chargés d'étudier les moyens de renforcer la biodiversité par le développement d'infrastructures écologiques. Ce travail mettait en évidence certains manquements et formulait un catalogue de 60 mesures et 15 plans d'action afin de renforcer la biodiversité. Quelle suite sera donnée à ce projet pilote ?

Question 5 : La revitalisation des hauts-marais et bas-marais du Canton apparaît comme une des priorités pour le climat. De quelle manière et dans quel laps de temps le Canton entend-il aborder cette question ?

Question 6 : Le cahier des charges du futur poste de collaborateur-trice pour la politique climatique comprendra-t-il aussi la recherche, le financement et le suivi de projets dans le domaine de la biodiversité ? Vue l'ampleur de la tâche et l'intérêt économique en lien avec les importantes aides fédérales mises à disposition, le Gouvernement entend-il aussi créer un poste de collaborateur-trice pour promouvoir la biodiversité ?

Delémont, le 27 mai 2020

Groupe VERTS et CS-POP
Baptiste Laville